

CHRONIQUE DU MOIS D'OCTOBRE 1955

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 5 octobre 1955 au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar.

Le Conseil a étudié les questions inscrites à son ordre du jour et a décidé notamment :

1° de faire procéder à la distribution des prêts de semences et de campagne à partir du 15 octobre 1955 ;

2° d'abaisser de 5 % le taux de l'intérêt des prêts de semences accordés par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance (l'ancien taux était de 13%) ;

3° de proroger la suspension de la taxe de transaction à l'exportation des huiles d'olives dites « acides » ;

4° de proroger la suspension de la surtaxe sur l'alfa ;

5° d'envoyer six Tunisiens pour faire un stage de huit mois au Conseil d'Etat.

Le Conseil a ensuite étudié l'avant-projet de la tranche 1955-56 du plan quadriennal d'équipement économique et social. Il a examiné en outre la situation sociale et notamment la question des chantiers de travail.

Le Conseil a enfin mis au point l'organisation des services du Ministère de l'Intérieur.

* * *

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 8 octobre 1955 au Dar El Bey, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Président du Conseil.

Le Conseil a mis au point une déclaration résumant le programme du Gouvernement.

Cette déclaration sera rendue publique après avoir été scumise à S. A. le Bey, le jeudi 13 octobre.

* * *

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 13 octobre 1955, au Dar El Bey sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Président du Conseil.

Le Conseil a entendu un exposé sur les conversations qui se sont déroulées récemment à Tunis au sujet de l'Union Douanière.

Il a arrêté ensuite les directives qui seront données à la délégation tunisienne qui se rendra à Paris le 17 octobre pour reprendre les conversations avec la délégation française.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 26 octobre 1955 sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar.

Au cours de ce Conseil consacré à l'union douanière, un projet de décret, fixant une période transitoire pour la mise en application en Tunisie de l'union douanière franco-tunisienne, a été proposé au sceau de S. A. le Bey qui l'a approuvé et y a apposé son sceau le 27 octobre.

Le Conseil des Ministres a tenu une réunion le 31 octobre au Dar El Bey, sous la présidence de M. Tahar Ben Ammar, Président du Conseil.

Le Conseil a entendu un exposé des Ministres de Finances et de l'Economie Nationale sur les résultats des travaux de la Commission Mixte de l'Union Douanière.

A la suite d'un exposé du Ministre de l'Agriculture, le Conseil a décidé d'allouer, au titre des prêts de semences en nature, un crédit exceptionnel et supplémentaire de 265 millions de francs. Ce crédit ne vient pas en déduction de l'ensemble des crédits agricoles prévus pour la campagne en cours.

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, le Conseil a émis un avis favorable à la reconnaissance de l'U.G.E.T. (Union Générale des Etudiants Tunisiens).

Le Conseil a ensuite examiné la situation des Tunisiens qui doivent passer un stage de 8 mois au Conseil d'Etat. Il a décidé d'accorder à chacun d'eux une bourse annuelle de 400.000 francs.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance la campagne d'achat de la récolte 1955 est pratiquement terminée. Elle se chiffre, pour la période du 1^{er} juin au 20 octobre 1955, aux quantités suivantes :

Blés durs :	245.216 quintaux
Blés tendres :	39.284 quintaux
Orges :	18.860 quintaux
	<hr/>
soit en tout :	303.360 quintaux

L'activité des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance est, pour l'heure, essentiellement dirigée vers les distributions de prêts de semences dont les demandes ont été d'autant plus importantes que la récolte était plus faible. Les pluies précoces de fin d'été et de début d'automne, considérées comme les prémices d'une année agricole favorable, n'ont pas manqué, en suscitant chez les fellahs l'espoir d'une heureuse récolte, d'accroître encore la somme des demandes, chacun, même le plus endetté, même le moins technicien, tenant à risquer sa chance.

Devant la demande massive ainsi formulée, le Gouvernement s'est efforcé de réaliser le maximum de prêts : il a ouvert aux fellahs re-

levant des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance un contingent total de semences correspondant aux plus importants octroyés jusqu'ici et représentant plus de 1.600.000.000 de francs en valeur (près du double de l'année dernière), soit :

Blés durs :	170.000 quintaux	} 428.000 quintaux
Blés tendres :	18.000 quintaux	
Orges :	240.000 quintaux	

Les agriculteurs ayant estimé ces contingents encore insuffisants en regard des besoins résultant de plusieurs années déficitaires et de la dernière campagne particulièrement malheureuse, et réclamé — par le canal de leurs associations et groupements — leur relèvement, le Gouvernement s'efforce, dans la limite de ses disponibilités financières, de dégager un contingent supplémentaire pour leur donner autant que possible satisfaction.

Les distributions ont commencé dans toutes les régions où la pluviométrie s'est révélée suffisante. C'est ainsi qu'elles sont très avancées et parfois sur le point d'être achevées dans certains Caïdats du Nord, en cours dans le Sahel, le Centre, et certains Caïdats du Sud. Seuls attendent encore quelques Caïdats du Centre et du Sud privés jusqu'ici de pluies, et aussi certains Caïdats dont les Conseils des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance locales ont préféré grouper en une seule distribution les contingents initialement fixés et les suppléments espérés.

Tous les blés remis aux agriculteurs sont préalablement traités à l'anticarie pour en améliorer la qualité par destruction des parasites. Ils avaient, au préalable, été soigneusement choisis et sélectionnés par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ; aussi sont-ils reconnus d'excellente qualité par l'ensemble des agriculteurs servis jusqu'ici.

Les orges proviennent pour la plupart d'importations marocaines, du fait de l'insuffisance de la récolte locale. Un contingent de 200.000 quintaux commandé et choisi par la STONIC au cours de l'été vient d'achever de parvenir dans les ports tunisiens et d'être mis en place pour les répartitions aux agriculteurs. Un contingent complémentaire est en cours d'importation pour satisfaire aux attributions supplémentaires de semences.

De leur côté les groupements de motoculture des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance continuent à travailler à plein rendement à la préparation des terres pour les emblavures. Le succès de cette formule de coopération ne se dément pas : c'est ainsi qu'un nouveau groupement coopératif S.T.P. de plantations et d'hydraulique vient d'être créé à El Alia, région où les possibilités du sol, du climat et du milieu humain (populations évoluées et travailleuses) ouvre l'espoir de prochaines créations pour le plus grand bien des populations.

Divers textes présentant un caractère à la fois économique et fiscal ont été publiés au « Journal Officiel Tunisien » au cours du mois d'octobre 1955.

C'est ainsi que deux arrêtés du Ministre des Finances en date des 28 septembre et 11 octobre 1955 (J.O.T. n^{os} 81 et 82 du 11 et 14 octobre) ont prorogé le premier jusqu'au 31 octobre 1956 et le second jusqu'au 1^{er} octobre 1956, la suspension d'une part de la taxe de transactions perçue à l'exportation des huiles dites acides et d'autre part de la surtaxe exceptionnelle sur les sorties d'alfa. Ces deux arrêtés reconduisent pour la campagne 1955-1956 les mesures déjà prévues pour la campagne 1954-55 par deux arrêtés du Directeur des Finances en date du 9 novembre 1954 (J.O.T. n^o 92 du 16 novembre 1954).

Par ailleurs, le régime d'union douanière prévu à l'article 11 de la convention économique et financière passée entre la France et la Tunisie aurait dû, aux termes de cet article, entrer en vigueur le 1^{er} novembre 1955. Toutefois, les modalités d'application du dit régime n'ayant pas encore été définitivement arrêtées, un décret beylical du 27 octobre 1955 (J.O.T. n^o 86 du 28 octobre 1955) pris avec l'accord du Gouvernement Français, est intervenu pour maintenir provisoirement d'une part les droits d'importation et d'exportation et les taxes ayant le caractère de droits de douane prévus par la législation tunisienne et d'autre part la législation douanière tunisienne, applicables à la date du 31 octobre 1955.

Enfin, dans le domaine de la politique du logement, un arrêté du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances en date du 2 juillet 1955 (J.O.T. n^o 85 du 25 octobre 1955) a approuvé les statuts de la Compagnie Immobilière de Tunisie (C.I.T.). On sait que cette Compagnie au capital de laquelle participent l'Etat Tunisien et divers établissements financiers a été créée par décret beylical du 1^{er} avril 1954 en vue d'entreprendre un programme de constructions destiné à procurer aux catégories moyennes de la population tunisienne des logements sains et économiques.

Les avis suivants ont indiqué, au cours du mois d'octobre 1955, les nouvelles possibilités de commerce avec l'étranger.

— *J.O.T. du 4 octobre 1955.* — Importations en provenance d'Italie (marchandises diverses) ; importations en provenance des pays membres de l'Union Européenne des Paiements et des zones monétaires associées (lait de conserve, beurre).

J.O.T. du 7 octobre 1955. — Importations en provenance d'Espagne (safran) ; importations en provenance de Bulgarie (marchandises diverses) ; exportations sur la Bulgarie (marchandises diverses).

J.O.T. du 21 octobre 1955. — Importations en provenance d'Allemagne Occidentale (marchandises diverses) ; importations en provenance d'Egypte (livres, revues et périodiques) ; exportations sur la Yougoslavie (marchandises diverses).

Dans le courant du mois, les demandes de licences, tant à l'importation qu'à l'exportation, ont été au nombre de 2.016. Au 31 octobre 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

<i>A l'importation :</i>	
— licences accordées :	398
— licences en cours d'examen par les services techniques :	1.319
— licences refusées ou annulées :	40
	1.757
<i>A l'exportation :</i>	
— licences accordées :	207
— licences en cours d'examen par les services techniques :	51
— licence refusée ou annulée :	1
	259

Pendant le mois d'octobre, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières est encore restée réduite. Cependant, on remarque la stabilisation des cours des valeurs industrielles et des sociétés concessionnaires. Le volume des capitaux échangés a légèrement progressé en passant de 12.204.000 francs à 12.929.000 fr.

La reprise des cours de l'or à Paris n'a eu aucune influence sur l'activité du marché de l'or de Tunis. Le volume des transactions s'est élevé à 375.000 francs.

LA VIE SOCIALE

LEGISLATION

Réglementation des salaires. — Le J. O. du 11 octobre 1955 a publié 1° un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil du 6 octobre 1955 rendant obligatoire, à compter du 1^{er} juillet 1955, le règlement fixant les conditions de rémunération du personnel de la S.I.A.P.E. à Sfax ;

2° un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 6 octobre rendant obligatoire un additif au règlement fixant les conditions de rémunération des travailleurs du bâtiment, des T.P., des travaux à la mer, des souterrains et carrières, de la métallurgie et des industries similaires dans le caïdat de Bizerte et de la partie du caïdat de Ma-teur limitée au Djebel Ichkeul ;

3° un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil du 6 octobre 1955 rendant obligatoire un additif au règlement fixant les conditions de rémunération dans la deuxième région du personnel des filatures, ateliers de tissages mécaniques et des établissements effectuant la préparation et le commerce des matières premières utilisées par l'industrie textile.

Allocations familiales. — Le J.O. du 28 octobre a publié un rectificatif au J.O. du 20 septembre 1955 (décret du 15 septembre 55) modi-

fiant le décret du 8 juin 1944 portant institution en Tunisie, d'un régime d'allocations familiales.

Prévoyance sociale. — Le J.O. du 28 octobre a publié un décret du 27 octobre 1955 modifiant le décret du 16 juillet 1928, portant création d'une caisse de prévoyance et de retraite des oukils et avocats autorisés à plaider devant les juridictions tunisiennes.

INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi

a) *Aperçu général.* — Dans les caïdats de l'intérieur ayant bénéficié de pluies abondantes la situation s'est améliorée ; par contre, elle devient de plus en plus préoccupante dans les régions où persiste la sécheresse.

Par ailleurs, dans les centres urbains le chômage dans les établissements industriels et commerciaux s'est encore accru.

En ce mois d'octobre on estimait à 335.000 le nombre des chômeurs dont 32.400 pour Tunis et sa banlieue.

b) *Lutte contre le chômage.* — La sous-commission du chômage s'est réunie les 7 et 17 octobre au Ministère des Affaires Sociales. A l'ordre du jour de ses travaux figuraient deux importantes questions : 1° examen des programmes des travaux d'assistance aux chômeurs par le travail ; 2° répartition des crédits disponibles (2.600 millions).

En première urgence il a été décidé d'ouvrir dès le mois d'octobre, des chantiers d'assistance dans les centres urbains particulièrement touchés (Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax, Ferryville, Mateur) et dans les caïdats où il n'a pas plu.

Les renseignements suivants concrétisent les efforts réalisés au cours du mois d'octobre :

Nombre de chantiers ouverts :

Tunis et banlieue :	28	/	
Intérieur :	50	\	78

Nombre de chômeurs occupés par roulement au cours du mois d'octobre :

Tunis et banlieue	6.010	/	
Intérieur :	24.021	\	30.831

Effectifs au travail sur les chantiers le 31 octobre 1955 :

Tunis et banlieue :	4.897	}	17.900
Caïdats :	6.052		
Haut commissariat :	6.951		

c) *Activité du Bureau de Placement de Tunis au mois d'octobre 1955:*

	Placement	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi	167	71
Offres d'emploi	228	77
Personnes présentées	229	108
Personnes placées	222	36

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Etroitement liée à l'élan des civilisations diverses mais non contradictoires dont notre culture relève, la vie intellectuelle et artistique en Tunisie présente à nos yeux l'avantage double d'un apport original et d'une fidélité dynamique, conditions essentielles du progrès.

La haute élévation de sentiment et de pensée qui a caractérisé les saisons passées est pour nous, la garantie d'un épanouissement communicatif et générateur de la notion même d'humanisme qui constitue l'aspect essentiel, fondamental, de la vie intellectuelle et artistique en ce pays.

Privilegié parce qu'il se trouve au confluent des courants de pensée les plus purs et les plus actifs, l'essor intellectuel auquel nous avons l'avantage d'assister depuis quelques années constitue pour nous une raison d'espoir supplémentaire dans tous les domaines.

Au service de la vérité l'élite toujours plus nombreuse et qui met toute sa bonne volonté à servir l'idéal humain qui nous anime tous, suit cet ordre pascalien que « rien n'est plus commun que les bonnes choses : il n'est question que de les discerner... »

Ce doit être notre consolation à une époque où le spectacle du monde déchiré n'apporte pas de bien grands réconforts.

Le colloque sur le niveau de vie en Tunisie a constitué une brillante avant-première. Du 10 au 17 octobre il a tenu ses assises à l'Institut des Hautes Etudes. Le professeur Idenburg, de l'Université de Leyde, le professeur Robinson, l'inspecteur général Gayet, MM. Daric et Pellier, représentant respectivement l'Institut National d'Etudes Démographiques et l'Institut des Sciences Statistiques, M. Le Besnerais, secrétaire général de l'A.T.A.P. (Association Tunisienne pour l'Accroissement de la Productivité), et M. Ahmed ben Salah, secrétaire général de l'U.G.T.T., participaient aux travaux de ce premier colloque dû à l'initiative de M. Marthelot, directeur de la Section Lettres à l'Institut des Hautes Etudes.

La presse a suivi de près les discussions qui ne pouvaient laisser indifférent les habitants de ce pays. Les conclusions générales furent publiées sous forme d'un long et très complet communiqué dont nous

citerons les dernières lignes : « Après avoir analysé d'aussi près que possible les éléments divers du niveau de vie en Tunisie et recherché les moyens de remédier à son insuffisance, le colloque tient à exprimer malgré la gravité de la situation sa confiance en l'avenir, tant en raison des ressources propres du pays, telles qu'elles seraient révélées par une mise en valeur systématique qu'à cause des possibilités d'évolution et de progrès que présente la population. »

C'est avec intérêt, inquiétude aussi, que tous ceux qui connaissent et aiment ce pays s'interrogent sur l'avenir de son économie. Presque simultanément avec les manifestations précédentes le Secrétariat Social de Tunisie organisait des journées d'études au cours desquelles furent traités par des conférenciers choisis parmi les plus compétents, divers aspects du problème du chômage et du plein emploi.

M. Fromont, professeur à la Faculté de Droit de Paris et à l'Institut National Agronomique étudia d'abord le machinisme agricole et ses conséquences : la machine augmente la productivité de l'homme, mais, si aucune activité nouvelle n'est créée à la suite de l'introduction du machinisme et si l'accroissement démographique s'accroît on aboutit au phénomène connu sous le nom de « Blocage de croissance », générateur de chômage et d'une baisse de niveau de vie. L'intérêt de cette première conférence fut de bien montrer que le remplacement du travail à la machine par le travail à la main n'accroît pas la masse globale des salaires. Il serait donc chimérique de vouloir associer une politique d'amélioration des salaires à une politique de réduction du machinisme.

MM. de Montmarin, ingénieur principal au Ministère des Travaux Publics, et de Bernis, professeur de Droit à l'Institut des Hautes Etudes ont parlé de l'industrialisation et du plein emploi : problème des capitaux, des marchés, de l'emploi, de la qualification de la main-d'œuvre.

Trois exposés du R.P. Callens, de l'Institut des Belles Lettres Arabes, de M. Marthelot, directeur de la Section des Lettres à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis et de M. Bugeat, ingénieur du Génie Rural, mirent fin aux journées d'Etude. Leur but n'était pas de proposer des remèdes ou des solutions à un mal très grave mais de permettre des échanges de documentation, des manifestations d'opinion.

Deux conférences de M. Merleau-Ponty, titulaire d'une chaire de philosophie au Collège de France ont permis au public de Tunis de se retrouver en ce début de saison. Connu pour ses œuvres philosophiques et pour son sens de l'engagement au sens le plus existentiel du mot, auteur d'une Phénoménologie de la perception et d'essais courageux (Humanisme et terreur en 1947, Sens et non-sens en 1948), collaborateur de revues célèbres et fondateur avec Sartre (son condisciple) des « temps modernes », M. Merleau-Ponty a parlé de la philosophie et de la vie, puis de l'évolution des idées en France depuis 10 ans. « L'écrivain ne doit pas se substituer à l'homme politique, mais s'il ne faut pas confondre littérature et action, il ne peut être question de les séparer ». Ayant émis cette opinion, par ailleurs classique,

et maintes fois exprimée dans ses œuvres le conférencier a évoqué le problème « d'un état libéraliste qui n'est pas une dictature de classe, non plus qu'un retour aux niaiseries du libéralisme classique. »

Signalons les deux conférences de M. Jean Dresh, professeur à la Sorbonne faites respectivement sous l'égide de l'« Université Nouvelle » et de l'Association « Tunisie Chine » : « Méthodes françaises et anglaises en Afrique noire » et « l'exemple chinois ».

La Société des Agriculteurs a tenu sa première réunion d'étude de l'année agricole nouvelle. Elle poursuivra son rôle d'information qu'elle a rempli avec fidélité depuis 1912.

Si la saison des conférences vient très tôt, la scène municipale a profité des dernières semaines de repos pour faire peau neuve. Mais les programmes sont déjà en partie connus.

M. René Nicoloy, président fondateur des Jeunesses Musicales de France, de passage à Tunis, a fait le bilan de la saison passée (1.800 concerts, 38 millions de cachets) et tracé le programme de l'année à venir. Le tout est de lancer les jeunes artistes sortant du Conservatoire, de former la jeunesse à la culture musicale et de l'orienter, dans la mesure du possible, vers les disciplines diverses de l'art (Architecture, peinture, théâtre).

La saison 1955-56 verra les danseuses Lucienne Berggren et Youra Loboff, les danseurs Alexis et Georges Kobaghidzé, les pianistes Gilbert Mellinger, Bernard Ringeissen, Dorel Handman et Thérèse Cochet, la célèbre cantatrice Martha Angelici et les conférenciers Rostislav Hoffman, André Jorrand, Georges Gourdet, Marc Meunier Touret et André Gauthier, ainsi que le « New Music String Quartet », quatuor à corde américain.

La saison arabe s'annonce par ailleurs comme des plus brillantes. M. Zaki Toleimat se chargera, comme l'an passé, de l'instruction et de l'éducation artistique des membres de la troupe municipale d'art dramatique arabe.

La saison s'ouvrira par la représentation de l'œuvre de Mahmoud Themour : « le Faucon de Koreïch ».

Seront interprétées ensuite : « La rue des acrobates », comédie égyptienne traduite en dialecte tunisien par M. Hadi Labidi, la « Génération d'aujourd'hui », de M. Mohamed El Habib, « Patrie », drame de Victorien Sardou, ainsi que deux comédies : « Quel est le père de ce monsieur ? » et « Nos amis ».

Une troupe lyrique égyptienne donnera dix représentations ; enfin, l'orchestre municipal arabe, placé sous la direction du chef d'orchestre Zirieb, donnera plusieurs concerts avec le concours de Mmes Fatia et Saliha.

Nous ne terminerons pas cette chronique sans mentionner le succès remporté par le VI^e Salon d'Été de La Goulette. Les noms des peintres tunisiens les plus connus voisinaient avec ceux d'amateurs fort cotés et qui ne souffrirent pas de la comparaison avec les maîtres. Robert Hue, Raymond Cabaud, Belmont, René Pinon, Ly Lengrone, Geneviève Gavrel, Henri Farion, Pierre Berjole, Guillet, Mifsud, Boucherle,

Arnaud, Naccache, Agnello, Yahia, Dyens, M. Nadal, ont déjà été souvent cités dans cette chronique. Ils ont confirmé leur qualité et, par contre coup, l'excellente tenue de ce cénacle élargi que l'on peut appeler déjà la jeune école tunisienne.

Cette jeune école qui reste très respectueuse de la tradition, honore le souvenir de ses maîtres comme en témoigne l'affluence considérable qui vint se recueillir sur la tombe d'Armand Vergeaud, fondateur de l'École des Beaux-Arts de Tunis.